



# La lettre mensuelle

Janvier 2005

du comité **ATTAC-54**

## Les prochains rendez-vous

### Réunions-débats

- ◆ **Lundi 7 février :**  
*L'éducation en question :  
quelle école et pourquoi  
faire ?*
- ◆ **Lundi 7 mars :**  
*Les années Thatcher  
avec J. Tranmer, spécialiste  
de la politique anglaise*

### Réunion mensuelle

- ◆ **Mercredi 16 février**

### Préparation du Forum Social Local

avec toutes les associations

- ◆ **Mercredi 2 février**
- ◆ **Mardi 1er mars**
- ◆ **Mardi 5 avril**
- ◆ **Mardi 3 mai**
- ◆ **Mercredi 1er juin**

### Groupe EUROPE

- ◆ **Mardi 25 janvier**

=====  
Toutes ces réunions auront  
lieu à 20H30  
à la MJC TROIS MAISONS  
12, RUE DE FONTENOY  
A NANCY  
=====

### Groupe de proximité :

**Neuves- Maisons :**

- ◆ **Mardi 1er février**

## CONFÉRENCE - DÉBAT

avec **Susan GEORGE**,  
vice-présidente d'ATTAC-France

## Les Services Publics en danger

mercredi 26 Janvier 2005 à 20 h 30  
au Centre culturel Jean L'Hôte  
à NEUVES-MAISONS

### ATTAC dit « non » au Traité Constitutionnel Européen

Résultats du vote :

Etes-vous pour ou contre la ratification du traité constitutionnel européen ?  
Pour : 11 %                      Contre : 83,8 %                      Abstentions : 5,2 %

Souhaitez-vous qu'Attac donne des indications de vote ?

Pour : 72 %                      Contre : 19,6 %                      Abstentions : 8,4 %

Ces résultats témoignent d'un rejet massif de ce traité. Il va néanmoins de soi que chacun respecte les opinions des adhérents qui n'ont pas fait ce choix et qui conservent toute leur liberté de parole et toute leur place dans Attac. Les uns et les autres se retrouveront unanimement dans le combat contre les politiques néolibérales européennes, en particulier contre le scandaleux projet de directive Bolkestein qui organise le dumping social dans l'Union.

Cette consultation a permis une avancée significative de la démocratie participative au sein de l'association. Le nombre d'adhérents qui ne se sont pas prononcés (la participation s'est élevée à 44 % des 29 500 adhérents) montre cependant que, même au sein d'Attac, un gros travail d'explication du contenu du traité reste à faire, l'expérience ayant prouvé que plus on le connaît et plus on le condamne.

### Journée de formation sur le Traité Constitutionnel

Samedi 22 janvier à Thionville

au Centre Raymond Queneau place de la gare, de 14h à 18h, accueil café dès 13h30.

**Objectif de la formation :** fournir aux militants des clés pour comprendre le texte et des arguments pour mener le débat.

**Conditions :** Inscription nécessaire auprès de Jérémie Marlhac 03.82.83.57.63 ou  
contact@attac-thionville.org .  
Etre membre d'Attac. Participation de 5 €.

## Pour nous contacter

### Adresse postale :

Comité ATTAC 54  
19, rue Emile-Bertin  
54000 Nancy

**Répondeur Enregistreur :**  
03 83 35 95 01

**E-mail :** [attac54@attac.org](mailto:attac54@attac.org)

**Site internet :** [attac54.org](http://attac54.org)

## Nos prochaines conférences

### ◆ Jeudi 17 mars :

**J.M.HARRIBEY**

*La réduction du temps de travail*

### ◆ Jeudi 7 avril :

**G.GELMINI**  
*L'Europe*

*Lieux et heures précisés dans la prochaine lettre.*

## Attac 54 sur les ondes

### ◆ Sur Radio-Caraïbes FM 90.7

le mercredi de 19 h à 20h

### ◆ Sur Radio-Déclic FM 87.7 et 101.3

le samedi de 10h à 11 h

Février 2005 :

« Quelle école, pour quoi faire ? »

Mars 2005 :

« Les services publics en danger »  
avec Susan George

## ATTAC mène campagne pour mettre ce traité en échec

La campagne d'Attac pour le non au référendum d'adoption du traité constitutionnel de l'Union est lancée.

Lors du référendum interne d'Attac, 84% des votants se sont prononcés pour le rejet de ce traité et 72% ont souhaité que notre organisation pèse de tout son poids pour que le non l'emporte lors du référendum national. Ce dernier devrait avoir lieu rapidement (sans doute en mai 2005), Chirac souhaitant profiter de la vague provoquée par le oui des socialistes. Il n'y a plus de temps à perdre pour convaincre autour de nous de la nocivité libérale de ce traité.

Rappelons simplement que l'adoption de ce traité rendrait quasiment impossibles (car requérant l'unanimité des voix au conseil des ministres) voire anticonstitutionnelles, la plupart des revendications d'Attac.

Une taxe sur les transactions de change (type taxe Tobin), des mesures de protection contre la guerre économique, la construction de grands services publics, la nationalisation des secteurs stratégiques deviendraient des revendications impossibles à mettre en place, ne serait-ce qu'en France, sauf à modifier au préalable cette constitution. Or toute modification de cette constitution nécessiterait un vote à l'unanimité des 25, ce qui paraît plus que difficile.

En revanche, les privatisations, la mise en concurrence des services publics, la stagnation des salaires liée à une concurrence exacerbée, le durcissement des conditions de travail « pour rester compétitifs dans une économie ouverte », eux seront parfaitement possibles.

### Actions prévues au niveau national pour que le « non » l'emporte :

- ◆ un tract sera rédigé et devra être distribué massivement,
- ◆ des affiches éditées par le national seront disponibles,
- ◆ une manifestation devrait avoir lieu contre l'Europe libérale le 19 mars à Bruxelles à l'appel de plusieurs syndicats européens,
- ◆ le 30 avril Attac organisera un meeting national à Paris, point d'orgue de la campagne nationale.

### Actions prévues par ATTAC 54

Attac 54 a décidé de se mobiliser au plus vite. Une commission de travail a été mise sur pied dès le mois de décembre. Cette commission s'est déjà réunie deux fois et ne compte pour l'instant que cinq membres.

Les deux premières rencontres ont consisté à lister les arguments (innombrables) en faveur du non et à constituer des réponses aux arguments des partisans du oui. Des textes sont consultables sur le site.

- ◆ Une journée de formation sur le Traité aura lieu à Thionville ce 22 janvier.
- ◆ Nous prévoyons de louer un bus avec d'autres organisations pour nous rendre à la manifestation du 19 mars.
- ◆ Une conférence aura lieu à la fac des lettres le 7 avril avec Gérard Gelmini, spécialiste pour la FGTB des questions européennes.
- ◆ Un collectif des partisans du non de gauche devrait se constituer, sur la base de l'appel des 200 lancé à l'initiative de la fondation Copernic. L'argumentaire de cette organisation en faveur du non est consultable sur leur site internet ; il est excellent .
- ◆ Un meeting Attac devrait être organisé en collaboration avec les autres comités de l'est (peut-être à Nancy).
- ◆ Un voyage pour le meeting du 30 avril devrait s'organiser pour que nous soyons le plus possible afin d'obtenir une résonance dans les médias.
- ◆ Pour le tract, nous avons pris la décision d'attendre les tracts du national pour voir s'ils nous conviennent. Nous distinguerons un tract très court de mobilisation avec quelques arguments très simples et un argumentaire plus long à distribuer uniquement aux personnes motivées par la lecture d'un 4 pages.

Comme on le voit cette commission a des ambitions et...du pain sur la planche. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

Prochaine réunion du groupe EUROPE

**le 25 janvier** à la MJC des trois maisons à 20 h 30.  
Pour tout contact : Nicolas Cléquin :  
03.83.20.87.54

## Les jeudis ciné d'Attac

En partenariat avec le  
**CAMEO de Nancy**,  
Attac 54 propose  
un rendez-vous régulier\*  
avec des films documentaires  
suivis de débats sur les sujets  
qui nous animent.

### Notre prochain film :

## **Pas un pas sans BATA** de Jérôme CHAMPION

Le 27 janvier à 20h30  
Au Caméo Commanderie

\* tous les 2 mois, les derniers jeudis

## Une autre Conférence...

### **LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN ET SES RÉPERCUSSIONS EN FRANCE**

avec  
**LEÏLA CHAHID**  
Déléguée générale de la  
Palestine en France

**MICHEL WARSCHAWSKI**  
Militant israélien pour la paix

**DOMINIQUE VIDAL**  
Rédacteur en chef adjoint du  
*Monde diplomatique*

GRAND AMPHI DE LA FACULTÉ DE  
DROIT  
(ENTRÉE SQUARE VICTOR BACH,  
RUE DE SERRE À NANCY)

**MARDI 15 MARS  
À 20H00**

## Solidarité avec l'Asie : interpellation de Jacques Chirac

Monsieur le Président de la République,

Le cataclysme qui vient de frapper l'Asie renforce la pertinence des propositions que vous avez faites à la tribune de l'ONU le 20 septembre dernier. Grâce à votre initiative, soutenue par les présidents Lagos et Lula, ainsi que par le chef du gouvernement espagnol, M. Zapatero, l'idée de mettre en place des taxes globales afin de disposer des moyens de lutter contre la pauvreté structurelle s'est largement imposée dans l'opinion mondiale.

Depuis lors, et en quelques heures, les tsunamis ont provoqué des ravages gigantesques et accru les rangs des déshérités de quelque 5 millions de personnes démunies de tout. Ils ont aussi montré que la pauvreté est un facteur d'aggravation de la vulnérabilité, y compris à l'égard des catastrophes naturelles. C'est pourquoi la définition d'un calendrier de mise en place de taxes internationales pour le court et le moyen termes, et cela au service de l'ensemble de la planète, doit aller de pair avec des mesures immédiates de solidarité avec les pays d'Asie frappés par le raz de marée, et allant bien au-delà des efforts actuellement consentis aussi bien par les citoyens que par les Etats.

A cette fin, Attac propose d'adopter deux mesures d'urgence, à la hauteur de la tragédie qui vient de se produire :

- un prélèvement exceptionnel de 0,05 % de la capitalisation boursière mondiale (actuellement estimée à 20 000 milliards d'euros), ce qui dégagerait une somme de l'ordre de 10 milliards d'euros ;

- une remise (et non pas un simple moratoire) de la dette publique des pays affectés, en attendant qu'une telle mesure puisse être étendue à l'ensemble des autres pays en développement. Après tout, l'Irak, pourtant richement doté en ressources pétrolières, a vu sa dette publique réduite de près de 80 %, ce qui montre que cette question se pose bien davantage en termes politiques que techniques ou financiers.

Nul ne nous paraît plus qualifié que le Président de la République française pour porter ces propositions aux niveaux européen et international, et aller ainsi à la rencontre des aspirations de l'immense majorité des peuples.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous demander, d'une part, de saisir la présidence luxembourgeoise de l'Union, en vue de la convocation d'un Conseil européen extraordinaire ; et, d'autre part, de provoquer la convocation d'une Assemblée générale des Nations unies. Dans ces deux enceintes, devraient être mises à l'ordre du jour aussi bien les taxes globales permanentes que les mesures exceptionnelles évoquées ci-dessus. Il est évident qu'une décision européenne rapide aurait un effet d'entraînement irrésistible sur le reste de la communauté internationale.

Attac va donc aussi s'adresser dans ce sens à la présidence de l'Union, au président du Parlement européen et au président de la Commission. Nous demanderons aussi au ministre de l'économie et des finances, M. Hervé Gaymard, de peser de tout son poids, dans le cadre de la prochaine réunion du Club de Paris, le 12 janvier, pour faire décider l'annulation de la dette des pays d'Asie du Sud frappés par le séisme.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ces propositions, je vous prie, Monsieur le Président de la République, de croire à l'assurance de ma très haute considération.

Jacques Nikonoff  
Président d'Attac France

L'objectif de cette commission est de mieux faire comprendre le système de paradis fiscaux et judiciaires, en pleine expansion, qui est une entreprise de démolition des droits humains encourageant une criminalité économique, politique et écologique mondialisée.

Il s'agit donc d'inscrire en tête de l'ordre du jour politique et militant français, européen et mondial **l'interdiction de ces zones de non droit** qui sont à la source des plus graves problèmes de notre temps.

Cette commission a pour buts

- d'en illustrer les méfaits et les conséquences,
- de montrer qu'il existe des solutions juridiques et institutionnelles permettant de les empêcher de nuire,
- de débattre sur les moyens d'imposer des solutions au niveau politique,
- d'intensifier les débats sur les paradis fiscaux et judiciaires dans le monde associatif, politique et médiatique.

## Les méfaits des paradis fiscaux et judiciaires

- l'encouragement à l'irresponsabilité et la criminalité sociale et économique,
- l'évasion fiscale engendre la réduction des budgets des Etats, la dégradation des droits sociaux,
- l'offre de pavillons de complaisance par de nombreux paradis fiscaux crée une énorme brèche dans le droit international du travail,
- le secret bancaire permet le blanchiment à grande échelle et l'essor de tous les trafics : les entreprises deviennent la proie de multinationales aux dérives mafieuses,
- le secret bancaire autorise la grande corruption et autorise tous les détournements de fonds publics et de biens sociaux,

- au sud, ils permettent le pillage des matières premières et des finances publiques et engendrent une hausse vertigineuse de la dette,
- au nord, les entreprises sont pillées ou volatiles,
- Les mafias et les trafics internationaux prolifèrent via les paradis fiscaux et judiciaires. Ceux-ci leur offrent discrétion et impunité grâce au secret bancaire et à la lenteur, voire l'absence de toute coopération judiciaire.

## La finance criminelle se mêle à la finance légale.

Il est simple d'illustrer les maux générés par les différents trafics dans le monde sur les êtres humains et sur l'environnement :

- les trafics de pétrole, de diamants, de bois saccagent l'environnement, sont sources de conflits armés...
- les trafics de drogues, d'organes, de personnes, guerillas, assassinats, exploitation de la personne humaine...
- les trafics d'armes, le mercenariat, l'utilisation des paradis fiscaux pour monter des coups d'Etat et financer des guerres : combien de morts, de violation des droits de l'homme...

## Le fonctionnement des paradis fiscaux

Le secret bancaire :

- le côté « light » de la réduction d'impôts : l'évasion fiscale pour les entreprises et les particuliers

- le côté « hard » : le blanchiment, le financement d'activités occultes et criminelles
- des zones de non-droit, une absence de justice et/ou de coopération judiciaire

## Les questions posées

Pourquoi et par qui ont été créés les paradis fiscaux ?

Où se trouvent les paradis fiscaux et judiciaires ?

A qui profite le crime ?

Qui soutient ces territoires à l'indépendance généralement factice ? les mafias, de grandes entreprises, des pays qui en tirent des bénéfices financiers, des pays et/ou des services secrets qui ont besoin de masquer la dimension financière de leurs activités inavouables...

Quel est le rôle de l'Europe et des Etats Unis ?

Le besoin est urgent d'une réponse forte de la démocratie car les maux vont plus vite que les remèdes : affaires Enron, Parmalat, Prestige, Metalleurop, pillage de l'ex-Zaïre, trafics de tous ordres etc.

La seconde guerre froide contre le terrorisme implique, selon ses stratèges, un redoublement de pratiques illicites des services secrets. La concrétisation du rêve dogmatique ultra-libéral : extinction des lois, une confiance aveugle en la philanthropie des plus puissants : c'est un projet qui menace la démocratie et tous les droits humains.

Qu'en est-il de la volonté politique ?

A suivre.....



Dessin de TITOM reproduit avec son aimable autorisation.